

TOURNOI NATIONAL B DE L'ES VILLIERS TENNIS DE TABLE HOMOLOGUE FFTT sous le N°.../2026-B

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Le club de VILLIERS-SUR-MARNE organise son tournoi national B, homologué sous le N° XXXX, les **samedi 21 février et dimanche 22 février 2026**.

Article 2 : Le tournoi se déroulera sur 24 tables au gymnase Yves QUERLIER, Chemin des Rompus, stade de Villiers à VILLIERS-SUR-MARNE (94350), sans interruption aux heures de repas. Une buvette avec boissons et sandwiches sera à la disposition des joueurs et des spectateurs.

Article 3 : Le gymnase ouvrira ses portes à 7 h 30 le samedi et à 8 h 00 le dimanche.

Le tournoi comportera les tableaux suivants :

SAMEDI 21 FEVRIER 2026							
Tableaux	Classements	Fin pointage	Début	1er	2ème	1/2 finale	1/4 finale
A	500/599	8h30	9h00	50 €	25 €	15 €	10 €
B	700/1399	10H00	10h30	130 €	65 €	30 €	10 €
C	500/699	11h30	12h00	60 €	30 €	15 €	10 €
D	500/1099	13H00	13H30	90 €	45 €	20 €	10 €
E	500/1599	14h30	15h00	140 €	70 €	30 €	10 €
F	Féminin 500/1399	16h00	16h30	50% montant engagements	25% montant engagements	12.5% montant engagements	aucun

DIMANCHE 22 FEVRIER 2026							
Tableaux	Classements	Fin pointage	Début	1er	2ème	1/2 finale	1/4 finale
G	500/899	8h30	9H00	70 €	35 €	20 €	10 €
H	500/1699	10h00	10h30	160 €	80 €	35 €	10 €
I	500/1299	11h30	12h00	120 €	60 €	30 €	10 €
J	500/1999	13h00	13h30	200 €	100 €	50 €	15 €
K	500/2199	14h30	15h00	250 €	125 €	60 €	20 €

Article 4 : Les tableaux **A, B, C, D, E, G, H, I, J, K** comporteront 72 joueurs maximum. Le tableau **F** sera limité à 1399 points.

Article 5 : La fin du pointage se fera 20 minutes avant le début de chaque tableau. Seuls les joueurs ayant payé leurs engagements seront conservés dans les tableaux. Le forfait sera prononcé après le 3^{ème} appel. Un(e) joueur(se) peut s'inscrire, au plus, dans deux tableaux le même jour. Il est possible de s'inscrire dans un troisième tableau, le même jour, à condition d'être éliminé d'au moins un des deux autres tableaux.

Article 6 : Les inscriptions et les modalités de règlements se feront sur HELLOASSO (<https://villierstt.wixsite.com/home/tournoi>) à compter du 17 janvier 2026 avec les classements de la phase 2.

Article 7 : Mme Odile DURIEZ (JA3) sera le juge arbitre officiel du tournoi, assistée du comité d'organisation et de M. Franck LENERAND qui saisira les résultats sur SPID.

Article 8 : Les matchs se dérouleront au meilleur des 5 manches.

- Article 9 : Le tirage au sort aura lieu sur place, après le pointage de chaque tableau, sous la direction de Mme Odile DURIEZ, du comité d'organisation et de M. Franck LENERAND.
- Article 10 : Le premier tour se fera par poules de trois joueurs. Les deux premiers seront qualifiés dans le tableau final à élimination directe. Chaque joueur sera tenu d'arbitrer une rencontre en poule de qualification à la demande du juge-arbitre.
- Article 11 : Le prix de l'inscription est de 10 € par tableau.
- Article 12 : Le tournoi est doté d'un montant de **2 975 €** qui seront remis sous forme de chèques. La dotation en cash d'un tableau est maximum pour un remplissage supérieur à 50 %. La dotation en cash sera diminuée de 50 % dans le cas contraire à l'exception du tableau **F** (voir le détail dans le tableau "Dotations" ci-dessus).
- Article 13 : Les balles plastiques homologuées seront de couleur blanche (fournies par l'organisation) ce qui entraîne l'application du règlement sportif TENNIS DE TABLE pour la couleur du maillot. Pour l'échauffement, les balles ne seront pas fournies par l'organisation du tournoi.
- Article 14 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte d'affaires personnelles. De plus, tout autre litige sera tranché par le JA3 et le comité organisateur.
- Article 15 : Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs. Toutefois, leur participation dans le tableau **F** sera obligatoire.
- Article 16 : Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés traditionnels FFTT possédant une licence 2025/2026 valide précisant la mention "certificat médical présenté" ou sur présentation d'un certificat médical le jour du tournoi, sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi. Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.
- Article 17 : En cas de forfait ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur la première partie non jouée et le joueur perdra les points classement comme s'il avait joué et perdu la rencontre.